DÉCLARATION COMMUNE

de Marie-Hélène AMIABLE, maire de Bagneux, Patrice LECLERC, maire de Gennevilliers, Jacqueline BELHOMME, maire de Malakoff et Patrick JARRY, maire de Nanterre

Mardi 9 mars 2021

La loi de « transformation de la fonction publique territoriale », votée par la majorité de l'Assemblée Nationale le 6 août 2019, a des conséquences profondes sur l'organisation de la fonction publique territoriale, les droits et obligations des agent es, le dialogue social et le statut des fonctionnaires territoriaux·ales.

Avec l'ensemble des groupes parlementaires de gauche, les organisations syndicales et nombre de représentant·es de collectivités locales, nous considérons que cette loi ne répond pas aux défis d'un service public pour le 21e siècle, qu'elle porte en elle un appauvrissement des moyens et de l'autonomie des collectivités locales, et donc du service rendu aux habitant·es. Elle pose, entre autres, l'obligation pour l'ensemble des employeurs publics de se mettre en conformité dans un délai d'un an à compter des élections municipales de 2020 avec la durée annuelle du temps de travail à 1607 heures, mettant fin aux dérogations existant jusqu'ici.

Il nous est fait aujourd'hui obligation d'appliquer ces nouvelles dispositions, sous une triple menace de la Préfecture : le contrôle de légalité, avec les blocages des décisions de la Ville par le Préfet, le contrôle comptable avec un risque de blocage de la paie des agent es et le contrôle de gestion de la collectivité.

Nous assumerons à la fois nos obligations d'employeur, avec l'ambition de défendre au mieux les intérêts du service public municipal et des agent es qui le font vivre, et la défense de l'idéal que nous portons collectivement pour un service public ambitieux et en résonance constante avec les besoins qu'expriment nos populations.

Nous n'oublions pas que le service public est en première ligne pour combattre une crise sanitaire, économique et sociale inédite par son ampleur et sa violence, et où ses agent-es font quotidiennement la démonstration de leur investissement et de leur attachement à remplir leurs missions au service de l'intérêt général. Nous n'oublions pas qu'avec le gel du point d'indice, les agent·es de la fonction publique perdent chaque année de leur pouvoir d'achat, alors que les missions qui leur incombent n'ont jamais été aussi lourdes. Dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons, nous portons l'idée que l'ensemble de la société devrait bénéficier d'une réduction du temps de travail : c'est une question de justice sociale, d'émancipation et aussi un formidable outil potentiel de relance économique.

Nous refusons de nous voir imposer dans l'urgence par le Préfet une révision des règles relatives au temps de travail qui n'auraient pas été discutées avec les agent·es et ne prendraient donc pas en compte leurs attentes et besoins, ainsi que ceux des usager es. C'est pourquoi, pour éviter d'être mis devant le fait accompli, nous engageons une large concertation avec nos agent es et leurs représentant·es sur le chantier du temps de travail.

Dans le même temps, nous sommes disponibles avec l'ensemble des collectivités et des salarié·es pour une campagne nationale pour l'abrogation de cette loi.

Cette bataille est nécessaire pour les agent es mais aussi pour les habitant es, qui attendent un service public de qualité.







